

Propreté urbaine

Commune de Retiers

La propreté et la gestion des déchets sont essentiels pour favoriser le bien vivre ensemble et maintenir un cadre de vie agréable sur la commune.

De nombreuses poubelles sont à disposition de tous dans les endroits publics. Nous rappelons que les propriétaires d'animaux doivent ramasser les déjections de leur chien.

> Entretien des rues

Le service Espaces Verts ainsi qu'une entreprise dotée d'une balayeuse assurent le nettoyage des rues aussi bien dans l'agglomération que les lotissements.

> Déjections canines

Tous les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal sur l'espace public. En cas de non-respect de cette obligation, l'infraction est passible d'une contravention de type 4 selon l'article R634-2 du code pénal, soit 135 €.